



VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil dix neuf, le 16 décembre à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 12 décembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de TREIZE à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

**PRESENTS :** Mme Dominique BRU, Maire ;  
Mme Lucienne NUMITOR - M. Jean-Claude COUDEL - M. André JAULHAC, adjoints ;  
Mme Michèle COURBEBASSE – M. Christophe HUGON – M. Patrick CAYROU –  
Mme Odile SERGUES – Mme Pascale DRELON – Mme Anny PECHAUD –  
Mme Hélène POUILHES – M. Philippe LETANG – Mme Thérèse VIDALENC conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

**ABSENTS :** Mme Elisabeth RISPAL (pouvoir à M. André JAULHAC), M. Michel LENGAGNE (pouvoir à Mme Lucienne NUMITOR), M. Sébastien CAZELLES (pouvoir à Dominique BRU), M. Matthieu LOURS, M. Géraud MAURS

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUDEL, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

### ORDRE DU JOUR

N°	Delibératio	Information	Domaine	Objet	Rapporteur
1	x		Vie municipale	Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2019	D. BRU
2		x	Informations	Projet d'aménagement de la traverse : réunion publique Devenir de l'ancien Intermarché	D. BRU
3	x		Finances	Tarifs annuels communaux 2020	L. NUMITOR
4	x		Finances - Intercommunalité	Transfert de la compétence eau et assainissement – mise à disposition des biens	L. NUMITOR
5	x		Finances	Décision modificative n°1 – Budget lotissement des Sources	L. NUMITOR
6	x		Finances	Clôture du budget lotissement des Sources	L. NUMITOR
7	x		Finances	Budget principal – Décision modificative n°5	L. NUMITOR
8	x		Marchés publics	Extension, mise en accessibilité, modernisation du restaurant scolaire - Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre	D. BRU
9	x		Finances	Extension, mise en accessibilité, modernisation du restaurant scolaire – Demande de subvention au Conseil régional au titre du Plan ruralité 2019-2021	D. BRU
10	x		Finances	Demande de subvention Conseil Départemental au titre de l'appel à projet « La dynamisation de l'hôtellerie de plein air et Requalification/Montée en gamme des campings et Parcs Résidentiels de Loisirs (PRL) publics »	D. BRU
11	x		Finances	Demande de subvention Conseil Départemental au titre de l'appel à projet « Le développement des usages numériques dans les établissements culturels publics »	O. SERGUES

12	x	Finances	Demande de subvention DRAC pour cofinancement du projet « Le développement des usages numériques dans les établissements culturels publics »	O. SERGUES
13	x	Finances	Demande de subvention DETR 2020 – requalification du camping	D. BRU
14		Finances	Demande de subvention DETR 2020 – programme voirie 2020	A. JAULHAC
15	x	Enfance et jeunesse	Avenant à la convention de fonctionnement avec le Centre social	L. NUMITOR
16	x	Eclairage public	Remplacement d'un lampadaire accidenté	A. JAULHAC
17	x	Eclairage public	Changements de statuts du SDEC	A. JAULHAC
18	x	Urbanisme	Nouveau schéma de circulation et aménagement de la traverse – Acquisition de l'ancienne station essence désaffectée	D. BRU
19	x	Urbanisme	Bien de section – résultat de la consultation vente VERNET	A. JAULHAC
20	x	Urbanisme	Dénomination de voirie	A. JAULHAC
21	x	Urbanisme	Avenant à la convention d'exploitation de la borne de recharge pour les véhicules électriques	A. JAULHAC

Ayant constaté que le quorum est atteint, Madame le maire ouvre la séance à 20h30. Madame le maire met au vote le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2019, que le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**1) Finances – Tarifs communaux annuels 2020**

**LE CONSEIL,**

CONSIDERANT la proposition de la commissions Finances,  
CONSIDERANT l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,

FIXE les tarifs communaux 2020 suivants : *voir feuilles annexées en page suivante.*

AUTORISE Madame le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Unanimité**

NATURE		Tarifs 2020			
<b>GARDERIE</b>					
	Matin		néant		
	Soir		néant		
<b>CANTINE</b>					
	Enfants		3,00 €		
	Enseignants		6,70 €		
	Personnel cantine		4,40 €		
<b>PHOTOCOPIES AUX ASSOCIATIONS</b>					
	Redevance	A4 noir et blanc	0,20 €		
		A4 noir et blanc recto verso	0,30 €		
		A4 couleur	0,30 €		
		A4 couleur recto verso	0,50 €		
<b>BIBLIOTHEQUE</b>					
	Don pour livre		3€/ livre		
	Enfants de 0 à 18 ans (révolus)		gratuit		
	Chômeurs, bénéficiaires du RSA		5 €		
	Étudiants, apprentis		5 €		
	Touristes (jusqu'à trois semaines maximum)		5 €		
	Adultes		12 €		
	Familles : 1ère personne		12 €		
		Par personne supplémentaire	8 €		
	Collectivités (écoles, associations, assistantes maternelles, RPE, ALSH, EHPAD, ESAT)		gratuit		
	Accès internet (filaire ou wifi)		gratuit		
	Photocopies A4 noir et blanc		0,20 €		
	Photocopies A4 noir et blanc recto verso		0,30 €		
	Photocopies A4 couleur		0,30 €		
	Photocopies A4 couleur recto verso		0,50 €		
<b>CIMETIERE</b>					
<b>CONCESSIONS des CIMETIERES</b>					
	Concession d'une case pouvant contenir 2 urnes cinéraires pour une durée de 30 ans		350 €		
<b>CONCESSIONS CINQUENTENAIRES DU CIMETIERE</b>					
	Vieux cimetière	Le m <sup>2</sup>	Le m <sup>2</sup> : 80 €		
	Nouveau cimetière	3 m <sup>2</sup>			
		6 m <sup>2</sup>			
		9 m <sup>2</sup>			
<b>DEPOSITOIRE COMMUNAL</b>					
	Les 2 premiers mois		0,50 €/jour		
	Les 2 mois suivants		0,75 €/jour		
	5ème et 6ème mois		1,00 €/jour		
<b>DROITS de PLACE</b>					
<b>MARCHE (ET ACTIVITES SAISONNIERES)</b>					
			Tarif annuel		Tarif journée
			avec électricité	sans électricité	
	longueur du banc	Jusqu'à 2 m. bi hebdomadaire	250,00 €	150,00 €	5,50 €
		hebdomadaire	150,00 €	90,00 €	
		De 2 à 5 m. bi hebdomadaire	340,00 €	230,00 €	7,50 €
		hebdomadaire	204,00 €	138,00 €	
		De 5 à 10 m. bi hebdomadaire	410,00 €	300,00 €	10,00 €
		hebdomadaire	246,00 €	180,00 €	
	+ de 10 m. et semi-remorque bi hebdomadaire	526,00 €	411,00 €	26,00 €	
	hebdomadaire	315,00 €	246,00 €		
	Producteurs		3,70 €		
	Redevance pour branchement électrique :		2,00 €		
<b>FETES FORAINES ( pour la semaine de la fête)</b>					
	Gros manège (+ de 25 m2)		50,00 €		
	Manège moyen (de 10 à 25 m2)		25,00 €		
	Petit manège (de 0 à 10 m2) confiserie-petits jeux)		15,00 €		
<b>CIRQUES, SPECTACLES FORAINS OCCASIONNELS</b>					
	Jusqu'à 300 m <sup>2</sup>		21,00 €		
	De 300 à 1000 m <sup>2</sup>		33,00 €		
	De 1001 à 1500 m <sup>2</sup>		55,00 €		
	+ de 1500 m <sup>2</sup>		82,00 €		
<b>AIRE CAMPING CARS</b>					
	JETON		3,00 €		

<b>LOCATION DE SALLES</b> --> Voir la liste des dérogations dans la délibération			
Cauton annuelle demandée aux associations locales pour mise à disposition des salles	500,00 €		
Cauton locations des salles	500,00 €		
Cauton demandée pour mise à dispo. Sono mobile	500,00 €		
<b>CHAPELLE DU CALVAIRE</b>			
Uniquement pour des expositions	100,00 €		
<b>MAISON DU TEMPS LIBRE</b>			
	<b>sans chauffage</b>	<b>avec chauffage</b>	<b>nettoyage</b>
Association et C.E. Vicois	gratuit	gratuit	37,00 €
Associations Extérieures	néant		
Particuliers	néant		
Particuliers Vicois	70,00 €	90,00 €	37,00 €
assoc. et particuliers extérieurs	90,00 €	110,00 €	37,00 €
<b>SALLE POLYVALENTE</b>			
	<b>sans chauffage</b>	<b>avec chauffage</b>	<b>nettoyage</b>
Association et C.E. Vicois	gratuit	gratuit	105,00 €
Associations Extérieures	néant		
Particuliers et manif. But commercial	néant		
Particuliers Vicois	230,00 €	310,00 €	105,00 €
Assoc. et particuliers extérieurs	300,00 €	400,00 €	105,00 €
Manifestations But commercial	450,00 €	550,00 €	105,00 €
<b>CENTRE CULTUREL DU CARLADEZ</b>			
	Nettoyage :		
	<b>avec technicien</b>	<b>sans chauffage</b>	<b>vec chauffag</b>
Association et C.E. Vicois	130,00 €		
Particuliers Vicois	130,00 €	120,00 €	150,00 €
Assoc. et particuliers extérieurs	130,00 €	200,00 €	250,00 €
Manifestations à but commercial	130,00 €	350,00 €	400,00 €
Événement à caractère culturel et/ou de loisirs avec entrée payante (conférence, spectacle, concert)	130,00 €	350,00 €	400,00 €
<b>GYMNASSE</b>			
Location journée	100,00 €		
Mise en place protection	300,00 €		
Nettoyage	100,00 €		
<b>PLANCHER</b>			
Location	161€/jour		
Cauton	500 €		
Transport, montage et démontage	A charge de l'utilisateur		
<b>TENTE</b>			
Location (aux particuliers)	65€/jour		
Cauton	200€/jour		
Transport, montage et démontage	A charge de l'utilisateur		
<b>PERCOLATEUR</b>			
Location (associations - particuliers)	30 €		
Cauton	100 €		

## 2) **Finances – Intercommunalité – Transfert de la compétence eau et assainissement – mise à disposition des biens**

Mme Lucienne NUMITOR, adjointe, dit aux conseillers que suite à la décision de clôture des budgets annexes EAU et ASSAINISSEMENT, le transfert de compétences se finalise par la mise à disposition des biens immobilisés à la communauté de communes.

En collaboration avec la collectivité récipiendaire, un procès-verbal type a été élaboré. En annexe, une liste détaillée a été établie à partir de l'actif des budgets annexes dans un certificat administratif ci-joint.

Le conseil municipal est invité à approuver ce procès-verbal par délibération. Mme Lucienne NUMITOR précise que tous les chiffres sont tirés des comptes de gestion des communes concernées.

A réception, le transfert se réalisera par opérations d'ordre non budgétaires et se constatera dans la comptabilité de la commune par un solde débiteur au compte 2423 à l'actif pour les immobilisations et un solde créditeur au compte 2492 au passif pour les subventions.

### LE CONSEIL,

CONSIDERANT l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,  
CONSIDERANT la proposition de la commissions Finances,

APPROUVE le procès-verbal, ci-annexé, de mise à disposition des biens immobilisés à la communauté de communes suite à la décision de clôture des budgets annexes EAU et ASSAINISSEMENT, intervenue dans le cadre du transfert de compétences.

AUTORISE Madame le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**16 voix pour, 1 voix contre**

**3) Budget lotissement des Sources : décision modificative et clôture**

Mme Lucienne NUMITOR dit aux conseillers que, suite à la vente du dernier lot du lotissement des Sources en date du 18/4/2019 au montant de 31 837€ HT, il convient de clôturer ce budget annexe.

Elle donne le détail de la situation comptable du budget annexe lotissement les Sources II depuis 2018.

Exercice 2018 :

déficit 2017 : **1.68 €**

titre 1 et mandat 1 : résultat 2018 = + **1.68 €**

Stock au 31/12/2018 : **3 397.57 €**

Exercice 2019 :

Résultat cumulé 2018 = -1.68+1.68 = **0 €**

Titre 1-2019 : 31 837.00 €

Stock au 30/11/2019 : 3 397.57 – 31 837 € = - **28 439.43 €**

Mme Lucienne NUMITOR dit que l'excédent doit être reversé sur le budget principal, soit l'ordonnancement d'un mandat article 6522 d'un montant de 28 439.43 €.

**LE CONSEIL,**

VU la délibération de création du budget annexe Lotissement des Sources 2019 le 26/3/2010,

VU la vente du dernier lot en date du 18/4/2019,

CONSIDERANT la proposition de la commissions Finances,  
CONSIDERANT l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,  
CONSIDERANT l'excédent d'un montant de 28439.43€,  
CONSIDERANT la proposition de la commissions Finances,  
CONSIDERANT l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR, adjointe,

DECIDE de voter les crédits supplémentaires dans le budget annexe Lotissement les Sources II, afin de permettre de reverser l'excédent sur le budget principal :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>		
c/ 6522	1835.00	0.00
c/7015	<b>0.00</b>	1835.00
Total	1835.00	1835.00

ACCEPTTE la clôture du budget annexe du lotissement des Sources à compter du 31/12/2019.

DIT que les services fiscaux du S.I.E. d'Aurillac seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

**Unanimité**

**4) Finances – Budget principal – Décision modificative n°5**

Mme Lucienne NUMITOR dit aux conseillers qu'il convient de prendre une décision modificative, afin de :

En section de fonctionnement :

- Prévoir un crédit supplémentaire pour les charges de personnel
- Corriger une erreur d'imputation comptable concernant le remboursement de charges de personnel liées au service de l'eau
- Prévoir les écritures nécessaires à la renégociation de trois emprunts auprès de la Caisse d'Epargne

- Intégrer le reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe du lotissement des Sources

En section d'investissement :

- Ajuster les crédits de l'opération n°50 « rénovation du parc aquatique »
- Corriger une erreur d'imputation liée à une dépense d'extension de basse tension pour raccordement électrique à rattacher à l'opération n°45 « aménagement des terrains de Cols »

Détail des écritures comptables de refinancement de la dette de la Caisse d'Epargne

1- constater le nouvel emprunt équivalent à la dette en capital existante *majorée des frais de refinancement capitalisés* par émission de titre au compte 166,

2- rembourser les 3 emprunts existants en solde créditeur du compte 1641 par mandatement au compte 166,

3- décaissement des frais ( ICNE + refinancement capitalisés) au compte 6688,

4- ajustement de la dette en capital par opérations d'ordre budgétaire pour augmenter le solde créditeur du compte 1641 des frais de refinancement capitalisés et solder le compte 166.

**LE CONSEIL,**

CONSIDERANT l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,

VOTE la décision modificative suivante :

	Dépenses	Recettes
<b>Section d'investissement</b>		
opération n°50 : rénovation parc aquatique ; c/2313	71 679,36	
opération n°50 : rénovation parc aquatique ; c/1641		71 679,36
chap. 041 c/1641 (opération d'ordre)		91 448,77
chap. 041 c/166 (opération d'ordre)	91 448,77	
c/166	564 830,17	
c/166		656 278,94
virement 021		- 91 448,77
<b>total</b>	<b>727 958,30</b>	<b>727 958,30</b>
<b>Section de fonctionnement</b>		
c/6411	18 500,00	
c/6218	11 500,00	
c/6419		- 52 000,00
c/70846		52 000,00
c/6688	20 031,52	
c/6688	91 448,77	
virement 023	- 91 448,77	
Dépenses imprévues 022	- 16 049,00	
c/7551		28 439,00
c/7588		2 470,00
c/66111	- 3 073,52	
<b>Total</b>	<b>30 909,00</b>	<b>30 909,00</b>

**Unanimité**

**5) Marchés publics - Extension, mise en accessibilité, modernisation du restaurant scolaire - Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre**

Mme le maire rappelle aux conseillers que le conseil municipal, par délibération du 14 janvier 2019, a décidé de réaliser des travaux d'extension et de mise en accessibilité du restaurant scolaire.

Le projet consiste à permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à l'ensemble des services dispensés par le groupe scolaire Etienne Labrunie, et à agrandir et moderniser le restaurant scolaire où les élèves sont serrés actuellement. Pour ce faire, un agrandissement du restaurant sera réalisé sous le préau, et le reste de ce même préau sera aménagé pour permettre l'accès au niveau du rez-de-chaussée (situé à 56 cm au-dessus du niveau de la cour).

Mme le maire expose aux conseillers que trois bureaux d'étude ont été consultés par courrier en date du 18/10/2019 pour une mission de maîtrise d'œuvre :

Chastain David 15210 YDES	25 200.00€ HT
Caroline Girard, Kolam Architecture 15200 MAURIAC	Pas d'offre remise
ORANGE'AD ARCHITECTURE 15 000 AURILLAC	21 000.00€ HT

**LE CONSEIL,**

VU le Code des marchés publics,  
VU le BP 2019,  
CONSIDERANT l'exposé de Mme Dominique BRU,

DECIDE d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'extension, de mise en accessibilité, et de modernisation du restaurant scolaire à ORANGE'AD ARCHITECTURE pour un montant de 21 000€.

**Unanimité**

**6) Finances – Extension, mise en accessibilité, modernisation du restaurant scolaire – Demande de subvention au Conseil régional au titre du Plan ruralité 2019-2021**

**LE CONSEIL,**

VU le courrier du président du Conseil régional en date du 17 juin 2019 concernant le Plan Ruralité 2019-2021,  
CONSIDERANT l'exposé de Mme le maire,

APPROUVE le projet d'extension, mise en accessibilité, modernisation du restaurant scolaire et SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre du Plan Ruralité 2019-2021 du Conseil régional.

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€)		Taux
Travaux	207 356	DETR 2019 (35% hors mobilier, 33% sur le total)	69 671	28,30%
Honoraires de maîtrise d'œuvre	20 736	Plan ruralité – Région (17%)	34 290	13,93%
Bureau de contrôle, coordonnateur SPS, frais de publication	6 000	FCS – Département (30%)	70 000	28,43%
Matériel	12 110	Contrat ruralité 2020	23 000	9,34%
		Autofinancement	49 241	20%
<b>TOTAL</b>	<b>246 202,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>246 202,00</b>	

DIT que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'ENGAGE à ne pas commencer l'exécution du projet avant que son dossier ne soit réputé ou déclaré complet.

**Unanimité**

**7) Finances – Demande de subvention Conseil Départemental au titre de l'appel à projet « La dynamisation de l'hôtellerie de plein air et Requalification/Montée en gamme des campings et Parcs Résidentiels de Loisirs (PRL) publics »**

**LE CONSEIL,**

CONSIDERANT l'appel à projet du Conseil départemental « Dynamisation de l'hôtellerie de plein air et Requalification/Montée en gamme des campings et Parcs Résidentiels de Loisirs (PRL) publics » communiqué par courrier en date du 7 mai 2019,

CONSIDERANT le projet élaboré pour poursuivre la requalification du camping municipal,

CONSIDERANT les avis des commissions tourisme et finances,

CONSIDERANT l'exposé de Mme le maire,

APPROUVE le projet de poursuite de la requalification du camping municipal, et SOLLICITE l'octroi d'une subvention du Conseil départemental au titre de l'appel à projet « Dynamisation de l'hôtellerie de plein air et Requalification/Montée en gamme des campings et Parcs Résidentiels de Loisirs (PRL) publics ».

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€)		Taux
Travaux et acquisitions	95 347	Appel à projet Département (20%)	19 069	20,00%
		DETR 2020	35 698	37,44%
		Autofinancement	40 580	43%
<b>TOTAL</b>	<b>95 347,19</b>	<b>TOTAL</b>	<b>95 347,19</b>	

DIT que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'ENGAGE à ne pas commencer l'exécution du projet avant que son dossier ne soit réputé ou déclaré complet.

**Unanimité**

**8) Finances – Demande de subvention Conseil Départemental au titre de l'appel à projet « Le développement des usages numériques dans les établissements culturels publics »**

Mme Odile SERGUES présente aux conseillers le projet de développement des usages numériques à la médiathèque, notamment en faveur des publics empêchés.

**LE CONSEIL,**

CONSIDERANT l'appel à projet du Conseil départemental « Le développement des usages numériques dans les établissements culturels publics » communiqué par courrier en date du 7 mai 2019,

CONSIDERANT le projet élaboré pour développer les usages numériques dans les établissements culturels publics,

CONSIDERANT l'exposé de Mme Odile SERGUES,

APPROUVE le projet de « développement des usages numériques », et SOLLICITE l'octroi d'une subvention du Conseil départemental au titre de l'appel à projet « développement des usages numériques dans les établissements culturels publics ».

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€)		Taux
Acquisition de matériel	11 181	Conseil départemental	5 591	50,00%
		DRAC	3 354	30,00%
		Autofinancement	2 236	20%
<b>TOTAL</b>	<b>11 181,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 181,00</b>	

DIT que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'ENGAGE à ne pas commencer l'exécution du projet avant que son dossier ne soit réputé ou déclaré complet.

**Unanimité**

M. Philippe LETANG regrette que ce projet n'ait pas été travaillé en commission culture avant sa présentation au conseil municipal.

**9) Finances – Demande de subvention DRAC pour cofinancement du projet « Le développement des usages numériques dans les établissements culturels publics »**

**LE CONSEIL,**

CONSIDERANT l'appel à projet du Conseil départemental « Le développement des usages numériques dans les établissements culturels publics » communiqué par courrier en date du 7 mai 2019,  
 CONSIDERANT la politique culturelle de la DRAC en direction des médiathèques,  
 CONSIDERANT le projet élaboré pour développer les usages numériques dans les établissements culturels publics,  
 CONSIDERANT l'exposé de Mme Odile SERGUES,

APPROUVE le projet de « développement des usages numériques », et SOLLICITE l'octroi d'une subvention de la DRAC au titre de la politique Aides livre, lecture et archives pour les bibliothèques publiques.

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€)		Taux
Acquisition de matériel	11 181	Conseil départemental	5 591	50,00%
		DRAC	3 354	30,00%
		Autofinancement	2 236	20%
<b>TOTAL</b>	<b>11 181,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 181,00</b>	

DIT que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'ENGAGE à ne pas commencer l'exécution du projet avant que son dossier ne soit réputé ou déclaré complet.

**Unanimité**

**10) Finances – Demandes de subventions au titre de la DETR année 2020**

Mme le maire présente aux conseillers les deux projets pour lesquels il est proposé de déposer des demandes de subvention DETR au titre de l'année 2020 :

- **Priorité n°1 : programme de requalification du camping municipal, comprenant essentiellement**
  - La communication et positionnement marketing : obtention du label La clef Verte (saison 2020), et donc mettre l'accent sur la gestion éco-responsable du camping ; le classement, à court ou moyen terme, du camping en 3 étoiles ;
  - Améliorer l'offre d'hébergement : compléter l'offre d'hébergement par 2 locatifs supplémentaires (bungalows toilés 4 personnes), amélioration des conditions d'accueil sur l'aire de camping-cars ;
  - Améliorer l'offre de services et du cadre de vie : création d'une salle d'accueil (accessible PMR) dans le bâtiment abritant la salle multi activités, création d'un espace mini-bar, extension de la couverture wifi à l'ensemble du camping, réalisation d'une aire de jeux, aménagement d'une buanderie et d'un coin repas équipé dans l'ancien bloc sanitaire.
- **Priorité n°2 : programme de voirie 2020, comprenant :**
  - Création de la route de Cols ;
  - Travaux de renforcement structurel des voies suivantes :
    - rue du Docteur Civiale
    - Sécurisation entre l'arrêt de bus de COMBLAT et la Cité du Coin tranquille par l'aménagement d'un cheminement piétons
    - Sécurisation entre l'arrêt de bus de COMBLAT et le lotissement des Cayrouses par l'aménagement d'un cheminement piétons (travaux en régie)

M. Philippe LETANG s'interroge sur la création de la route de Cols, et insiste sur le fait qu'il ne faut pas créer cette route tant que le carrefour n'a pas été aménagé.

M. André JAULHAC confirme ce point et précise que la création de cette route ne sera pas financée par l'Etat et qu'il est nécessaire d'aller chercher des financements pour cette opération.

Mme le maire ajoute que cette demande démontre la motivation de la commune pour mettre en place le nouveau schéma de circulation.

### LE CONSEIL,

VU le courrier du 4/12/2019 de la Préfecture concernant l'appel à projet DETR pour l'année 2020,

CONSIDERANT le projet élaboré pour poursuivre la requalification du camping municipal,

CONSIDERANT le programme voirie d'investissement 2020,

CONSIDERANT l'appel à projet du Conseil départemental « Dynamisation de l'hôtellerie de plein air et Requalification/Montée en gamme des campings et Parcs Résidentiels de Loisirs (PRL) publics » communiqué par courrier en date du 7 mai 2019,

CONSIDERANT les avis des commissions tourisme et finances,

CONSIDERANT l'exposé de Mme le maire,

APPROUVE les programmes de travaux suivants :

- Requalification du camping municipal (ordre de priorité n°1)
- Programme de travaux de voirie 2020 (ordre de priorité n°2)

et SOLLICITE l'octroi de subventions DETR 2020.

APPROUVE les plans de financement respectifs suivants :

- Requalification du camping municipal

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€ HT)		Taux
Travaux et acquisition	104 519.00	Conseil départemental	19069.00	18%
		DETR 2020	41 808.00	40%
		Autofinancement	43642.00	42%
<b>TOTAL</b>	<b>104 519.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>104 519.00</b>	

- Programme de travaux de voirie 2020

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€ HT)		Taux
Aménagement de la route de Cols : travaux	115810.00	DETR 2020	70 142.10	40%
Aménagement de la route de Cols : MOE	5 133.35			
Travaux de renforcement de la rue du Docteur Civile	34200.00			
Sécurisation entre l'arrêt de bus de COMBLAT et la Cité du Coin tranquille par l'aménagement d'un cheminement piétons	17 211.90	Produit des amendes de police (à demander)	3 000.00	2%
Sécurisation entre l'arrêt de bus de COMBLAT et le lotissement des Cayrouses par l'aménagement d'un cheminement piétons	3 000.00	Autofinancement	102213.15	58%
<b>TOTAL</b>	<b>175355.25</b>	<b>TOTAL</b>	<b>175355.25</b>	

DIT que les projets pour lesquels les subventions sont demandées n'ont reçu aucun commencement d'exécution et s'ENGAGE à ne pas commencer l'exécution des projets avant que les dossiers ne soient réputés ou déclarés complets.

### Unanimité

#### 11) Enfance et jeunesse – Avenant à la convention de fonctionnement avec le Centre social

Mme Lucienne NUMITOR dit aux conseillers qu'il convient de faire un deuxième avenant à la convention en vigueur.

Cet avenant devra porter :

- sur la mise à disposition par la commune de l'agent communal chargé de la restauration scolaire pour les périodes ainsi définies :
  - vacances de la Toussaint 2019 ;
  - ensemble des mercredis de l'année scolaire, soit du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020.
- sur la facturation des repas au Centre social au coût de 2.40€ par repas

#### **LE CONSEIL,**

VU la convention bipartite avec le Centre social de mise à disposition de la maison de l'enfance et de la jeunesse, CONSIDERANT l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,

APPROUVE l'avenant n° 2, ci-annexé, à la convention bipartite avec le Centre social de mise à disposition de la maison de l'enfance et de la jeunesse.

AUTORISE Madame le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **Unanimité**

#### **12) Eclairage public - Remplacement d'un lampadaire accidenté**

M. André JAULHAC dit aux conseillers municipaux qu'il convient d'intervenir au niveau d'un candélabre accidenté avenue André MERCIER.

Il expose ensuite aux membres du conseil municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 1 081.94€ HT.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant H.T. de l'opération, soit :

- 1 versement au décompte des travaux de 540.97€ HT

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune, en application des règles du Syndicat.

#### **LE CONSEIL,**

ENTENDU l'exposé de M. André JAULHAC,

DONNE SON ACCORD sur les dispositions techniques et financières du projet.

AUTORISE Madame le Maire à verser le fonds de concours.

DECIDE d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

#### **Unanimité**

#### **13) Eclairage public- Changements de statuts du SDEC**

M. André JAULHAC expose aux conseillers que le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, réuni le 30 octobre 2019, a approuvé la modification de ses statuts, pour lui permettre de devenir un syndicat mixte fermé avec la possibilité d'accueillir en son sein les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Propre qui souhaitent participer à sa gouvernance.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune de VIC-SUR-CERE adhère au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Aussi, ce dernier assure la compétence obligatoire « Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité » en application de l'arrêté préfectoral du 19 Décembre 2008.

De plus, par délibération en date du 27/10/2009, la Commune de VIC-SUR-CERE a décidé de transférer la compétence « Eclairage Public », option 1.

Pour s'inscrire dans les objectifs et les orientations fixés récemment dans le cadre législatif des lois Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) et Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE), promulguées en Août 2015, le Comité syndical a approuvé une modification de ses statuts lors de son assemblée du 30 Octobre 2019.

### LE CONSEIL,

VU l'article L5211-18 du CGCT,

CONSIDERANT l'exposé de M. André JAULHAC,

ACCEPTE la transformation du syndicat intercommunal en syndicat mixte fermé.

ACCEPTE l'adhésion éventuelle des EPCI à fiscalité propre comme nouveaux membres, pour ceux qui le souhaitent.

ACCEPTE la modification des statuts avec un nouveau découpage des secteurs d'énergie, la commune de, VIC-SUR-CERE quittant le secteur intercommunal d'énergie VICSUR-CERE pour rejoindre le nouveau secteur dénommé « Secteur d'Energie de CERE ET GOUL EN CARLADES ».

### Unanimité

#### **14) Urbanisme – Nouveau schéma de circulation et aménagement de la traverse – Acquisition de l'ancienne station essence désaffectée**

Mme le maire rappelle aux conseillers que, dans le cadre du nouveau schéma de circulation, la démolition de l'ancienne station essence désaffectée est un préalable indispensable à l'aménagement du futur carrefour à l'entrée sud de la commune.

Lors de la réunion du 11 septembre 2019, la DREAL, maître d'ouvrage de l'opération, a donc demandé à la municipalité d'engager dans les meilleurs délais des négociations avec les propriétaires des parcelles et lots concernés :

Parcelles sises 5254 avenue Emile Duclaux, à VIC-SUR-CERE (15800).

- AY 0046 : propriété de M. Joseph CHEMOUNI
- AY 0047, lot n°2 (appartement et bureau de la station-service) : propriété de M. Joseph CHEMOUNI (copropriété)
- AY 0047, lot n°4 (garage) : propriété de M. Antoine BONNET (copropriété)

Préalablement à la vente, les propriétaires ont donné leur accord écrit afin de permettre à la commune de mener les investigations nécessaires :

- Dépollution : intervention SANICENTRE sur les trois anciennes cuves à carburant (base 4970€, en sus 350€ HT/tonne de traitement des déchets, 950€ HT/par toupie de 7.5m3)
- Enlèvement des encombrants : intervention BATISSE NETTOYAGE (2960€ HT)
- Diagnostic amiante : prestation SOCOTEC (450€ de base, en sus 30€ ou 60€ HT par échantillon) ;

Du point de vue financier, la DREAL s'est engagée à rembourser auprès de la commune l'ensemble des dépenses relatives à cette opération. Mme le maire donne lecture d'un courrier de la DREAL :

*« Nous venons d'avoir confirmation par le Ministère de l'attribution d'une enveloppe d'environ 200 000 € pour poursuivre en 2020 l'étude d'aménagement du Plan de circulation (AVP) et pour procéder à l'acquisition démolition de la station-service. Concernant cette dernière une convention devra être passée entre la DREAL et la commune.*

*Il est bien évident que la commune sera remboursée de toutes les sommes engagées en la matière.*

*Pour votre information l'arrêté arrêtant le bilan de la concertation est finalisé et sera adressée à la signature de la préfecture d'ici demain. Ceci nous permettra sans aucun doute d'obtenir la Décision ministérielle de poursuite de l'opération.*

*Un courrier officiel vous sera adressé prochainement.*

Bien cordialement,  
François Granet

Adjoint au chef de Pôle Opérationnel Ouest Service Mobilité Aménagement Paysages DREAL Auvergne-Rhône-Alpes »

Dans l'attente, Mme le maire convient que le conseil municipal se prononce sur la signature des avant-contrats (compromis) et des contrats d'acquisition des parcelles et lots concernés, et ce afin de pouvoir poursuivre les démarches préalables aux travaux de déconstruction, notamment :

- Dépôt du permis de démolition pour instruction, dont avis ABF
- consultation des entreprises pour les travaux (démolition et traitement du pignon)
- constat d'huissier avant travaux

**LE CONSEIL,**

CONSIDERANT l'exposé de Mme le maire,

DONNE POUVOIR à Mme le maire pour signer les deux avant-contrats (compromis) et contrats pour l'acquisition des parcelles et lots suivants :

- parcelle AY 0046 : propriété de M. Joseph CHEMOUNI,
- parcelle AY 0047, lot n°2 (appartement et bureau de la station-service) : propriété de M. Joseph CHEMOUNI (copropriété),  
**pour un montant de 26 900€, dont 1900€ de frais de notaire.**
- parcelle AY 0047, lot n°4 (garage) : propriété de M. Antoine BONNET (copropriété),  
**pour un montant de 13 500€, y compris les frais de notaire.**

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020, et si besoin lors d'une ouverture de crédit avant le vote du budget.

**Unanimité**

M. Philippe LETANG dit qu'il est extrêmement surpris par le prix de vente de l'ancienne station-service qu'il juge très élevé. Mme le maire répond que le prix a été fixé par les Domaines.

**15) Urbanisme - Vente d'une partie du bien de section de VERNET- AL 73**

M. André JAULHAC informe le conseil municipal du résultat de la consultation du dimanche 16 juin 2019 portant sur la vente d'une partie de la parcelle n°AL 73 appartenant à la section de VERNET au profit de Monsieur GROB Patrick, à savoir :

- Sur 6 électeurs, il y a eu 4 votants, dont 1 bulletin blanc ou nul et 3 favorables. Le résultat n'obtient donc pas l'avis favorable des électeurs (la moitié + 1 des électeurs inscrits favorables).

Au vu des résultats, le Conseil Municipal souhaite donner une suite favorable à cette transaction et ainsi poursuivre la procédure pour les raisons suivantes :

Monsieur GROB a toujours entretenu les abords de sa propriété et cette parcelle ;

Monsieur GROB souhaite installer un portail à l'entrée de sa propriété, car il souhaite développer à cet endroit une activité touristique : gîte rural et chambres d'hôtes ;

Considération qu'il convient de favoriser l'activité touristique sur la commune ;

Monsieur GROB prendra à sa charge les travaux liés à l'écoulement des eaux de pluies ;

De plus, aucun membre n'a souhaité se porter acquéreur de cette parcelle ;

Enfin, cette acquisition ne lèse pas les intérêts de la section.

- Un prix de 2.50 euros le mètre carré avait été proposé sur l'arrêté N°2019-61 appelant les électeurs à émettre leur avis sur le projet de vente de terrain sectionnal.

**LE CONSEIL,**

CONSIDERANT l'avis de la consultation du dimanche 16 juin 2019,  
ENTENDU l'exposé de M. André JAULHAC,

AUTORISE la vente d'une partie d'un bien de section, la parcelle cadastrée AL 73 d'une superficie de 67 m<sup>2</sup> pour un montant total de 167.50€ à Monsieur GROB Patrick.

DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

**Unanimité**

**16) Urbanisme – Dénomination – Prolongement Avenue Emile DUCLAUX- Numérotation**

**LE CONSEIL,**

CONSIDERANT l'exposé de Monsieur JAULHAC,  
CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme,

ADOpte la dénomination Avenue Emile Duclaux dans le prolongement jusqu'à Comblat le Château, et la numérotation suivante :

<b>Sens VIC-SUR-CERE / AURILLAC</b>	
AR 106	N°4
AR 107	N°6
AR 108	N°8
AP 71	N°14
AP 64	N°16
<b>Sens AURILLAC / VIC-SUR-CERE</b>	
AR 138	N°39
AR 137	N°39 A
AR 160	N°41
AR 159	N°43
AR 87	N°45
AR 99	N° 51
AR 132	N°53

DIT qu'il convient de communiquer ces informations aux services du cadastre, de la Poste, ainsi qu'aux entreprises ORANGE et EIFFAGE.

**Unanimité**

**17) Urbanisme – Avenant à la convention d'exploitation de la borne de recharge pour les véhicules électriques**

M. André JAULHAC dit aux conseillers que Le syndicat du Cantal souhaite uniformiser l'installation de lecteur de Carte Bancaire sans contact sur l'ensemble des bornes de recharge rapide sur le Cantal.

Le fonctionnement de la borne avec ce système nécessite une gestion supplémentaire, soit des frais supplémentaires d'exploitation d'un montant de 120 € annuel.

**LE CONSEIL,**

CONSIDERANT l'avenant proposé,  
CONSIDERANT l'exposé de M. André JAULHAC,

ACCEPTTE l'avenant à la convention d'exploitation de la borne de recharge pour les véhicules électriques, pour un montant de 240€ HT annuel, permettant l'installation d'un lecteur de carte bancaire sans contact.

**Unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.